



# Le processus d'éducation spécialisée : Ce qu'il faut savoir

En tant que parent d'un enfant bénéficiant d'une éducation spécialisée, il est important d'apprendre et de comprendre les concepts clés afin d'être le meilleur acteur dans l'éducation de l'enfant. Les principaux points abordés dans ce guide sont les suivants:

- La loi sur l'éducation des personnes handicapées (IDEA)
- La définition de l'éducation spécialisée
- Le processus de l'éducation spécialisée
- Les droits de procédure officielle
- Vous avez besoin de davantage de soutien?



## Loi sur l'éducation des personnes handicapées (IDEA)

Grâce à une loi fédérale sur l'éducation des personnes handicapées, ou IDEA (Individuals with Disabilities Education Act), les enfants handicapés ont droit à une éducation publique gratuite et appropriée. L'éducation spécialisée et les services connexes sont mis à la disposition des enfants handicapés admissibles âgés de 3 à 22 ans et sont accessibles sans frais pour les parents. Cette loi donne aux parents la possibilité et le droit d'être impliqués en tant que membres décisionnaires concernant l'éducation de votre enfant. En tant que parent, vous avez le droit de:

- Être informé (par écrit, dans votre langue maternelle) des garanties procédurales (droits légaux) dont vous pouvez vous prévaloir
- Recevoir de l'école des copies de ces droits à certains moments du processus.

## Définition de l'éducation spécialisée

L'IDEA définit l' « éducation spécialisée » comme un enseignement spécifiquement conçu, sans frais pour les parents, qui répond aux besoins uniques d'un enfant handicapé, y compris l'enseignement :

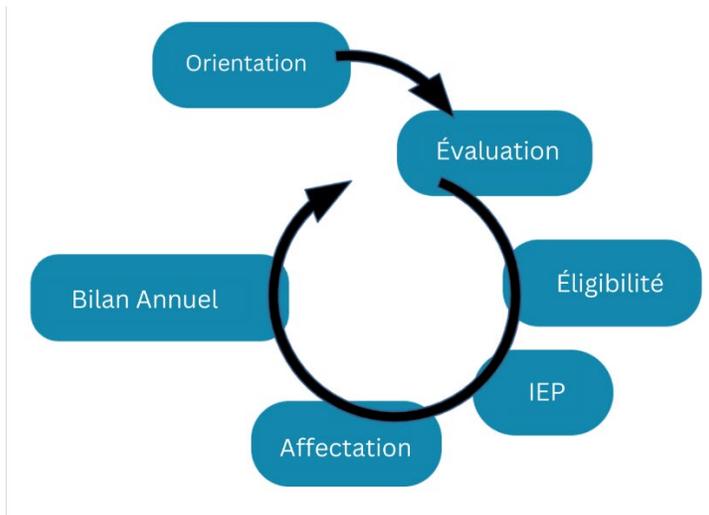
- en classes régulières et spécialisées
- en école spécialisée
- de l'éducation physique

- à domicile
- à l'hôpital et dans des institutions
- professionnel

## Processus d'éducation spécialisée

Le processus d'éducation spécialisée est conçu pour s'assurer que chaque enfant handicapé bénéficie d'une éducation individualisée qui réponde à ses besoins. Il est important de comprendre que ce processus comporte de nombreuses étapes et que l'apprentissage de chacune d'entre elles est tout aussi important.

L'image suivante illustre parfaitement les actions du processus. Utilisez-la comme un guide, car chaque section est décrite ci-dessous.



### Orientation/identification de l'enfant :

Si votre enfant éprouve des difficultés à l'école, il peut être orienté vers une évaluation de l'éducation spécialisée. Cette orientation peut émaner de vous en tant que parent, de l'école ou de votre enfant. Si vous demandez une évaluation en tant que parent, assurez-vous que cette demande est formulée par écrit et qu'elle expose vos préoccupations. Cela permettra de déterminer si l'éducation de l'enfant est perturbée par son handicap. Les résultats possibles de l'orientation sont les suivants :

- L'école poursuivra le processus d'évaluation.
- L'école décidera que l'évaluation n'est pas nécessaire.

Qu'elle procède ou non à l'évaluation, l'école doit communiquer sa décision aux parents par écrit (« notification écrite préalable ») en expliquant son choix.

### **Éligibilité (classification)**

Les élèves jugés éligibles à une éducation spécialisée doivent répondre aux 3 critères suivants, présentés dans ce diagramme. L'équipe (y compris les parents) examine les données de l'évaluation afin de déterminer si l'élève présente un handicap dans l'une des 13 catégories spécifiques qui font l'objet d'une éducation spécialisée. Les exigences pour chaque catégorie sont déterminées par la loi fédérale et la loi de l'État.

### **Programme d'enseignement individualisé (IEP)**

En tant que parent, vous aidez à prendre les décisions concernant l'éducation de votre enfant et devenez un partenaire à part entière de l'équipe avec d'autres membres du personnel de l'école et des spécialistes. Ensemble, vous déterminerez le programme d'éducation spécialisée de votre enfant, connu sous le nom de Programme d'enseignement individualisé (IEP).. L'IEP est à la fois un processus et un document qui doit être rédigé, car il explique comment l'école prévoit d'aider votre enfant à améliorer et à renforcer ses compétences tout au long de l'année.

### **Affectation**

Une fois que l'équipe a décidé quels services et soutiens sont nécessaires pour l'élève, l'étape suivante consiste à déterminer où les services seront dispensés. C'est ce qu'on appelle l'affectation. L'élève doit bénéficier de l'environnement le moins restrictif (Least Restrictive Environment - LRE), approprié pour cet enfant.

### **Bilan annuel**

Au moins une fois par an, l'équipe se réunit pour évaluer l'ensemble du parcours de l'enfant et actualiser les objectifs de l'IEP. S'il est déterminé que l'élève ne remplit plus les conditions requises pour bénéficier d'une éducation spécialisée, l'enfant ne poursuivra pas le processus de l'IEP et quittera le programme.

## **Droits de procédure officielle**

Vous avez le droit de contester l'avis de l'équipe à tout moment du processus. Dans ce cas, vous avez la possibilité de bénéficier des droits de procédure officielle (légaux), y compris de la médiation, prévus par la loi. Ces droits sont expliqués en détail et figurent dans la déclaration des droits des parents que l'école vous a remise. Il s'agit d'un aperçu très sommaire de la procédure d'éducation spécialisée, qui ne couvre pas l'ensemble de vos droits.

### **Besoin de davantage de soutien?**

Depuis 1983, le personnel du Utah Parent Center a contribué à changer la vie d'enfants handicapés. En tant que parents, nous comprenons ce que cela représente et ce que l'on ressent lorsque l'on a un enfant handicapé. Nous sommes des parents qui offrent à d'autres parents un soutien en anglais et en espagnol dans tout l'État de l'Utah en proposant des ateliers gratuits, des consultations individuelles gratuites et des informations complètes. Nous aidons les familles et leurs enfants ayant des besoins spécifiques à obtenir le soutien dont ils ont besoin.